
DECRET N° 2025 / 00529 /PM DU 28 FEV 2025

portant nomination de responsables dans les services centraux du
 Ministère de la Santé Publique.-

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES ARCHIVES
 COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
- Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après dans les services centraux du Ministère de la Santé Publique :

I – CONSEILLERS TECHNIQUES

Conseiller Technique n°2 : Monsieur MENDIMI NKODO Joseph Marie, Médecin, Matricule **609 275-V**, précédemment Directeur de l'Hôpital Jamot de Yaoundé, en remplacement de Madame OMGBA Charlotte, épouse MOUSSI, appelée à d'autres fonctions.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 VISA
 24 FEV 2025 000022
 PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

II – ADMINISTRATION CENTRALE

HOPITAL CENTRAL DE YAOUNDE

Directeur : Monsieur ONGOLO ZOGO Pierre, Professeur, Matricule **566 280-S**, précédemment Conseiller Médical à l'Hôpital Central de Yaoundé, en remplacement de Monsieur FOUA Pierre Joseph, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

HOPITAL JAMOT DE YAOUNDE

Directeur : Monsieur EKOVA Daniel, Médecin, Matricule **575 557-S**, précédemment Directeur de l'Hôpital de District de Djoungolo, en remplacement de Monsieur MENDIMI NKODO Joseph Marie, appelé à d'autres fonctions

CENTRE DES URGENCES DE YAOUNDE

Directeur : Monsieur **HOLLONG GAROUA Bonaventure**, Médecin, Matricule **621 975-N**, précédemment Directeur du Centre Hospitalier Régional de Ngaoundéré, en remplacement de Monsieur BITANG à MAFOCK Louis Joss, appelé à d'autres fonctions

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



YAOUNDE, le 28 FEV 2025

**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Joseph DION NGUTE



SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES RECLUTÉS
CORNE CERTIFIÉE CONFORME